

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 3 mai 2016

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille seize-----

et le 3 mai -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

28/04/2016

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
28/04/2016

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LABEYRIE
Nicolas, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES
Christiane, PLOQUIN Cécile, PEDRO Amandine.

Excusés : Mmes DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Demande DETR pour l'église de Corneillan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal un bordereau de prix concernant la première tranche de travaux de l'Eglise de Corneillan.

Ces travaux de première nécessité comprennent :

l'installation de chantier, l'étalement de l'arc médian oriental, la restauration d'huisseries ainsi que la
restauration de mobilier pour un montant HT de 21 654 € soit 25 984.80 € TTC

Honoraires de l'architecte (10 %), HT de 2 165.40 €, 2 598.48 € TTC

TOTAL HT de 23 819.40 €, 28 583.28 € TTC

Compte tenu du montant important des travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des ses membres présents:

- Approuve le principe des travaux de restauration, et le montant du bordereau des prix ci-dessus,
- Sollicite une subvention au titre de la DETR afin de participer au financement de ces travaux indispensables et ainsi de réduire la participation de la Commune,
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces et documents afférents à ces travaux.

Fait à MONTREAL le 3 mai 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.